

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Juin 2021 A 19 H 00

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq Juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents :

FOULON Patrick, CLOUTIER Jacky, BOUCHARD Yvette, BERRUE Didier, BASTY Raymonde, PERON Roland, FROISSARD Jean-Marie, LEBRUN Francis, SUTTER Éric, BERTRAND Sylviane, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés: *MASVALEIX Catherine(pouvoir à BOUCHARD Yvette)*
 BRETON Denis (pouvoir à ZUSATZ Christelle)
 HERSANT Maïté (pouvoir à BERRUET Didier)

Mme Séverine DARGENT est nommé(e) secrétaire de séance.

OUVERTURE DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer 5 emplois de 5 grades, en raison du recrutement prévu d'un nouveau secrétaire de mairie,

Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter au tableau des effectifs les emplois suivants :

<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdo</i>
<i>Administrative</i>	<i>Rédacteur principal de 2^{ème} classe</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>35 h</i>
	<i>Rédacteur</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>35 h</i>
	<i>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>35 h</i>
	<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>35 h</i>
	<i>Adjoint administratif</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>35 h</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/08/2021.*

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont prévus au budget primitif 2021.

Délibération 202106P11

Voté à l'UNANIMITÉ

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA SUBVENTION DU PLAN DE RELANCE DU SOCLE NUMERIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée la demande de subvention présentée au Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports relative au plan de relance du socle numérique dans les écoles élémentaires.

Le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports a informé la commune par courriel en date du 21 juin 2021 de l'acceptation du versement d'une subvention au titre de l'appel à projets, selon le tableau suivant :

<i>Volet équipement</i>		<i>Volet services et ressources numériques</i>	
<i>Montant global prévisionnel</i>	<i>Montant maximum de la subvention</i>	<i>Montant global prévisionnel</i>	<i>Montant maximum de la subvention</i>
<i>10 393,00 €</i>	<i>7 275,00 €</i>	<i>645,00 €</i>	<i>322,00 €</i>

La signature d'une convention est nécessaire avant le 13 juillet 2021 afin que la commune puisse valider ses droits à la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent au plan de relance du socle numérique dans les écoles élémentaires.*

Délibération 202106P12

Voté à l'UNANIMITÉ

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire, Mme BOUCHARD et Mme ZUSATZ ont remis les dictionnaires et les calculatrices aux CM2 le mardi 22 Juin .

Les élus ont distribué le Saint Pérois aux administrés.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à vingt heures,



Le Maire P/O

Patrick FOULON